

Textes fédéraux de référence :

- Règlement général des compétitions et ses annexes

La Ligue Ile de France de Badminton a créé la Commission Sportive Régionale (CSR) et lui donne compétence pour gérer les demandes d'autorisation des tournois organisés par les clubs affiliés en Ile de France, de l'ensemble des séries et des catégories d'âge.

Le présent document vient compléter le RGC et ses annexes dont notamment annexe C1

1. PRINCIPES PORTÉS PAR CE RÈGLEMENT

Pour le développement du badminton et dans un souci d'apporter une offre de pratique compétitive adaptée aux pratiquants et pratiquantes, le présent règlement vient réguler le nombre de compétitions sur un même territoire pour un même week-end. Suivants :

- Diversifier l'offre compétitive en permettant l'organisation d'un grand nombre de tournois tout en garantissant une équité entre les clubs. Chaque club doit pouvoir s'il le souhaite organiser au moins un tournoi dans la saison.
- Faire que les officiels techniques soient disponibles pour les interclubs nationaux et régionaux.
- Inciter les clubs organisateurs de tournois à obtenir le label Ecobad pour des tournois plus respectueux de l'environnement.
- Assurer une qualité de la compétition.
- Faciliter l'émergence de nouvelles offres de pratiques compétitives par les clubs.

2. RÈGLES POUR L'AUTORISATION DES TOURNOIS

Il faut attendre l'autorisation du tournoi pour communiquer sur son organisation. Toute publicité ou envoi de prospectus avant autorisation sera passible d'une amende de 300€. Au maximum, une demande d'autorisation sera évaluée 6 mois avant le début du tournoi.

1) Limitation du nombre de terrains

Afin d'éviter les problèmes liés à l'organisation et la gestion d'un tournoi, le nombre de terrains du tournoi est fonction du nombre de licenciés du club demandeur arrêté :

- Au 30 juin de la saison précédente pour les tournois se déroulant avant le 31 décembre.
- Au 30 novembre de la saison en cours pour les tournois se déroulant après le 31 décembre.

| Nombre de licenciés | Autorisation |
|----------------------------|---|
| Moins de 30 licenciés | Pas d'autorisation de tournois |
| De 30 à 50 licenciés | Maximum de 5 terrains |
| 50 à 100 licenciés | Maximum de 7 terrains |
| 100 à 150 licenciés | Maximum de 9 terrains |
| 150 à 200 licenciés | Maximum de 12 terrains |
| 200 licenciés et plus | Pas de limitation du nombre de terrains |

Une dérogation en amont de la demande d'autorisation peut être demandée par mail par les clubs et sera étudiée par la ligue au cas par cas. (Contact mail précisé à la fin de document).

En cas de non-respect, la CSR se prononcera et sanctionnera le ou les clubs par la non-autorisation du tournoi.

2) Le nombre de tournois par weekend

Afin d'offrir une offre de pratique compétitive satisfaisante et dans l'intérêt des clubs organisateurs, la CSR limitera le nombre d'autorisations de tournois.

Les autorisations de tournois seront accordées en fonction d'un critère géographique de proximité pour promouvoir une meilleure répartition des compétitions sur le territoire francilien. Une limitation kilométrique est appliquée par week-end :

- Un tournoi maximum autorisé dans un rayon de 5km. Les clubs à proximité immédiate d'un club ayant déjà obtenu une autorisation de tournois (statut compétition autorisée), ne peuvent pas organiser un tournoi le même weekend.

Dans le cas d'un tournoi considéré comme non concurrent au regard des deux critères ci-dessous :

- Séries non chevauchantes avec le tournoi autorisé dans la limite géographique.
- Absence de tournoi ou faible nombre de tournois ayant des séries similaires sur l'ensemble du territoire francilien.

La CSR pourra autoriser 1 tournoi supplémentaire dans la limite géographique imposée de répartition des tournois.

3. LES TOURNOIS DE CLUBS ET LES AUTRES COMPETITIONS

1) Restriction d'autorisation

Des interdictions de tournoi sont appliquées lors de grandes compétitions de badminton en Ile-de-France, notamment lors :

- Aucun tournoi ne sera autorisé au cours des **compétitions internationales de Badminton** (circuit BE et/ou BWF) si celles-ci se déroulent en Ile-de-France.
- Des **Championnats Départementaux Séniors** (deux dates inscrites dans le calendrier de la LIFB) :
 - Aucun tournoi autorisé
- Du **Championnat Régional Séniors - André Guillier** :
 - Aucun tournoi Séniors avec des séries N à R5 inclus
- Du **Championnat Régional Vétérans - Jean-Pierre Jacot** :
 - Aucun tournoi incluant la catégorie vétérans autorisé
- Du **championnat Régional Jeunes – Daniel Travers** :
 - Aucun tournoi jeunes de niveau supérieur à R6 autorisé
- Du **championnat Régional Jeunes par équipe**
 - Aucun tournoi jeunes autorisé (hors tournois cadet et junior)

2) Les tournois de clubs et les interclubs Nationaux et Régionaux

Afin de faciliter l'organisation des journées d'interclubs pour les clubs, notamment concernant la disponibilité des officiels techniques :

- **Aucun tournoi avec des séries N à R5 inclus** ne sera autorisé lors des weekends d'interclubs nationaux ET/OU Régionaux.
- Un tournoi comportant des séries R6, D et P est autorisé lors des weekends d'interclubs nationaux ET/OU Régionaux uniquement si un JA est bien désigné sur chaque rencontre prévue.
- Aucune compétition multisalles demandant la présence de plusieurs JA se sera autorisée.
- Un JA ne peut se désister d'un Interclubs pour officier sur un tournoi privé. En cas de non-respect, la CSR et la CLOT seront amenées à se prononcer sur les pénalités ou sanctions.

La disponibilité des joueurs et des bénévoles pour l'organisation d'une journée d'interclubs est de la responsabilité du club.

4. PROMOTION ET OBLIGATION CONCERNANT LES OFFICIELS TECHNIQUES

Afin d'offrir des compétitions de qualité et de promouvoir le corps arbitral, garant du respect des valeurs et des règles du badminton, chaque club organisateur de tournois doit participer à au développement des officiels techniques, que ce soit dans la communication auprès des adhérents de la filière que dans l'évolution des statuts de ses officiels techniques licenciés.

1) Communication

Lors de chaque tournoi, le club organisateur doit en plus de son affichage réglementaire positionner à côté des tableaux l'affiche de communication et de promotion de la filière des officiels techniques dans le monde du badminton.

2) Obligations de licenciés officiels techniques (OT) pour organiser un tournoi

Afin que chaque club contribue au développement de la filière des officiels techniques, l'ampleur du tournoi est fonction du nombre d'officiels techniques licenciés du club demandeur arrêté :

Les chiffres présentés ci-dessous concernent les officiels techniques dit "actifs" et sont décomptés parmi les licenciés. Autrement dit, chaque statut doit être représenté par un licencié. Le cumul de statut n'est pas autorisé.

(Ex : pour un tournoi de moins de 7 terrains, un licencié ayant le statut de GEO et ARBITRE ne peut pas représenter à la fois le GEO licencié et l'ARBITRE licencié dans le club. Chaque rôle doit être tenu par un licencié différent).

Pour la saison 2022/2023

| Ampleur du tournoi demandé | GEO licenciés | ARBITRES licenciés (ALA : arbitre ligue accrédité) | JUGE ARBITRE licenciés (JALA : juge arbitre ligue accrédité) |
|-----------------------------------|--|--|--|
| 7 terrains et moins | 2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO | 1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté. | / |
| 8 à 12 terrains | 3 | 2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté. | 1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté. |
| Plus de 12 terrains | 4 | 3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté. | 1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté. |

Les clubs devront justifier de l'entrée en formation des licenciés pour atteindre les objectifs de ce présent règlement. L'état des lieux des entrées en formation et validation sera fait à la fin de saison pour vérifier que les clubs ont répondu aux exigences concernant les OT.

En cas de non-respect, la Ligue se prononcera et sanctionneront le ou les clubs par la non-autorisation du tournoi sur l'année N+1.

Sur demande écrite des clubs, la Ligue étudiera les cas particuliers.

3) Obligations d'arbitrage sur les tournois comprenant des séries N

Dans l'optique de promouvoir la formation et les tournois d'envergure sur le territoire, Un club organisant un tournoi comportant des séries N2 et N1 devra répondre aux obligations d'arbitrage précisé ci-dessous en correspondance avec son échéancier :

Toutes les demies-finales et finales des séries N2 et N1 doivent être arbitrées.

Les indemnités des arbitres sur les tournois privés seront à la charge du club organisateur. Le détail des grilles tarifaires proposées par la ligue est détaillé dans le document annexe de présentation du présent règlement.

La LIFB s'engage sur les tournois proposant du N2-N1 à faire de la promotion et participer à la recherche d'arbitres à la demande du club hôte. Les clubs pourront s'appuyer sur la CLOT pour les aider dans leur recherche d'arbitres. (Voir coordonnées de contact en bas du présent règlement).

L'activité de l'arbitrage devra être détaillée par le JA dans son rapport.

En cas de non-respect, la Ligue se prononcera et sanctionnera le ou les clubs par la non-autorisation du tournoi sur l'année N+1.

5. NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISÉS PAR CLUB SUR UNE SAISON

Afin de permettre à chaque club d'organiser un tournoi dans la saison. Un club peut organiser au plus dans la saison :

- Un tournoi individuel ou par équipe senior.
- Un tournoi individuel ou par équipe vétérans.

- Un tournoi individuel ou par équipe jeunes.

Les exceptions suivantes permettent à un club d'organiser un tournoi supplémentaire :

- Un club s'étant engagé pour l'organisation d'une compétition ligue, fédérale ou comité : pour les compétitions Ligue lors de la saison en cours et pour les compétitions comité lors de la saison en cours ou saison N-1 (championnat individuel départemental, régional ou fédéral, TDJ, un CRJ, un TER, un TEN, un CEJ, un CIJ ou un inter-comité).
- Un club s'étant engagé dans la formation de l'encadrement nécessaire au développement du badminton et attesté par :
 - L'engagement et le suivi d'une personne en formation professionnelles CQP, DE, DEJEPS, BPJEPS, animateur de badminton.
 - L'engagement d'un formateur OT ayant l'agrément FFOT en cours de validité.
- Un club ayant développé une démarche écoresponsable d'un minimum de 2 étoiles :
 - Ayant reçu un label ECOBaD 2 étoiles pourra organiser un tournoi ECOBAD supplémentaire au choix (doit être indiqué sur le rapport JA)

La ligue instruira les demandes d'exceptions justifiées et autorisera ou non l'organisation de tournois supplémentaires.

Contact de ligue pour toutes demandes de dérogations ou demande de cas particuliers : competition@lifb.org

Pour toutes demandes concernant les officiels techniques, merci d'envoyer un email à la CLOT, clot@lifb.org avec la CSR en copie, competition@lifg.org